

Master 2^{ème} année

Qualité de vie au travail

(formation éligible au CPF)



Comment prévenir et évaluer les risques psychosociaux ? Comment adapter les modes de management pour veiller à préserver la santé et la qualité de vie des salariés ? Ce sont des problématiques de souffrance au travail auxquelles sont confrontés nombre de managers, dirigeants d'entreprise ou d'établissement de santé.

Ce Master 2 permet d'appréhender les enjeux stratégiques du climat social et de construire une méthodologie de mesure de ce climat en vue de l'améliorer. Cette formation, construite selon une approche pluridisciplinaire, est animée par des professionnels d'horizons différents (psychologue, médecin, enseignant-chercheur en gestion, avocat, consultant en gestion des risques...). Ces intervenants abordent de nombreux domaines : facteurs individuels et organisationnels du stress au travail, gestion des conflits, droit du travail, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)...

Cette formation repose sur des travaux de recherche portant sur la Démarche Participative, promue par la Haute Autorité de Santé. Elle a été élaborée par l'université de Tours (l'Institut d'Administration des Entreprises de l'UFR de droit, la Faculté de Médecine et le Département de Psychologie de l'UFR Arts et Sciences Humaines), en partenariat avec la Croix Rouge Française et l'AFSOS.

Objectifs

- Maîtriser les outils de diagnostic de qualité de vie au travail,
- Savoir adapter les modes de management pour préserver la santé des salariés,
- Inclure la santé au travail dans la démarche de responsabilité sociétale des organisations au moment de rendre des comptes aux parties prenantes,
- Préserver la santé des salariés.

Publics visés

- Manager confronté à la souffrance au travail,
- Responsable d'établissement de soins (directeur, cadres...),
- Fonctionnel de la fonction RH d'une organisation publique ou privée.

INTERVENANTS

► Responsables pédagogiques :

- Adama NDIAYE, Maître de conférences en gestion à l'université de Tours.
- Philippe COLOMBAT, Professeur en Hématologie à l'université de Tours, Praticien Hospitalier

► Principaux intervenants :

- Jean-Michel BAUGE, Médecin du travail
- Franck BRILLET, Professeur en gestion à l'université de Tours
- Patrice DUBOURG, Psychologue à la Croix Rouge Française, Paris
- Evelyne FOUQUEREAU, Professeur en psychologie à l'université de Tours
- Nicolas GILLET, Maître de conférences en psychologie à l'université de Tours.
- Annabelle HULIN, Maître de conférences en gestion à l'université de Tours.
- Catherine LESIMPLE, Avocate en droit du travail
- René MOKOUKOLO, Maître de conférences en psychosociologie à l'université de Tours
- Yann THOMAS, Consultant en étude des risques

Sessions de 4 jours consécutifs
(du mercredi au samedi) + séminaire d'une semaine
soit 378 heures au total
Groupe de 20 personnes maxi

Lieu de formation :
UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales
IAE - Quartier des Deux-Lions
50 avenue Jean Portalis - Tours

Formation d'octobre 2018 à juillet 2019 - soutenance du mémoire en septembre 2019

Renseignements et inscriptions : Nicole GORRY 02.47.36.10.12

Tarif 2018/2019 : 7 500 €⁽¹⁾ nets

⁽¹⁾ Il existe un tarif pour les particuliers autofinanciant leur formation.



Programme de la formation

- **UE 1 : Santé et qualité de vie au travail**
 - Identification des risques et coûts des risques
 - Predisposition aux risques liés à la santé au travail
 - Prévention des risques
- **UE 2 : Management des ressources humaines**
 - Management des équipes et pratiques participatives
 - Psychologie et management des ressources humaines
 - Pratiques de gestion des ressources humaines
 - Gestion du changement et gestion par projet
- **UE 3 : Environnements de travail**
 - Environnement économique, culturel et social
 - Droit du travail et relations sociales
 - Environnement technologique et communication
- **UE 4 : Développement personnel et professionnel**
 - Diagnostic et mesure
 - Audit interne
 - Conseil en matière de santé au travail

Conditions d'admission

- Diplôme niveau 2 (bac + 4) ou demande d'accès de validation des acquis pédagogiques (en fonction du diplôme antérieur) ou professionnels (en fonction de l'expérience professionnelle ou bénévole antérieure).
- Les professionnels en exercice devront occuper un emploi en lien avec la formation à compter du premier jour de la formation et pendant toute la durée de la formation.
- Les demandeurs d'emploi devront trouver un établissement d'accueil pour un stage durant toute la durée de la formation.

**CANDIDATURE
EN LIGNE**

www.formation-continue.univ-tours.fr

“

C'est le début d'une nouvelle aventure» s'enthousiasme Philippe Colombat. Praticien et professeur en hématologie à l'université de Tours, il a fait partie de l'équipe pédagogique à l'origine de la mise en place de la spécialité «Santé et qualité de vie au travail». Cette formation est fondée sur des travaux de recherche auxquels il a participé : «En 1990 nous avons proposé un modèle de management participatif destiné à améliorer la qualité de vie au travail des soignants en jouant sur les stress organisationnels et relationnels.» Aujourd'hui promu par le ministère de la Santé, ce modèle est transférable dans les entreprises, les associations, les collectivités territoriales... «Le management participatif diminue la souffrance au travail», affirme Philippe Colombat. Il est nécessaire d'impliquer les gens dans les décisions d'une organisation.

**Philippe Colombat, responsable
pédagogique du Master**

”

Validation

Le contrôle des connaissances comprend :

- des examens écrits et oraux,
- des dossiers à préparer et à soutenir,
- des études à réaliser et à rendre à date fixe,
- un mémoire de fin d'étude avec soutenance.

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations à jour le 8 février 2018 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2018-2019. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

www.formation-continue.univ-tours.fr

